

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2023

Délibération n° DL-230307-022

Objet :

Compte administratif 2022 – Budget principal Commune

Date de la convocation :
01 mars 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 22
Absents : 7
Procurations : 6

Votants : 27
Pour : 23
Contre : 4 (Liste « Saint-Sulpice
Active et citoyenne » Mmes
MANTEAU et MAZOUZ, MM.
LASSALLE et PLUNIAN)

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BELY et Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Nadia OULD-AMER et Malika MAZOUZ, MM. Sylvain PLUNIAN et Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : Mme Andrée GINOUX (procuration à M. Laurent SAADI), MM. Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) et Benoit ALBAGNAC (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mmes Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Bekhta BOUZID (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK) et Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER.

À la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Responsable du service Finances, expose à l'Assemblée que le Compte administratif est établi en fin d'exercice par l'Ordonnateur. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le Compte administratif est ainsi le bilan financier de l'Ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la Collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour l'exercice 2022, le Compte administratif du budget communal se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2022
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 452 157,95 €	11 415 818,00 €	963 660,05 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 530 546,17 €	3 025 641,68 €	495 095,51 €
REPORT 2022	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		1 068 704,74 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		687 728,64 €	
RESULTAT 2022 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 032 364,79 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		1 182 824,15 €	
RESTES A REALISER EN 2023	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	1 292 638,88 €	841 229,06 €	
	TOTAL RAR 2020	1 292 638,88 €	841 229,06 €	
				SOLDE EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 452 157,95 €	12 484 522,74 €	2 032 364,79 €
	SECTION INVESTISSEMENT	3 823 185,05 €	4 554 599,38 €	731 414,33 €
	TOTAL CUMULE	14 275 343,00 €	17 039 122,12 €	2 763 779,12 €

Compte administratif du budget communal 2022 par section et chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Libellé	BP 2022+DM	Réalisé 2022	% REALISATION
011	Charge à caractère général	2 705 700,00 €	2 611 250,94 €	96,51%
012	Charge de personnel	6 150 000,00 €	6 040 217,71 €	98,21%
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	- €	0,00%
65	Charge de gestion courante	971 450,00 €	925 837,85 €	95,30%
66	Charge financière	103 500,00 €	102 182,40 €	98,73%
67	Charge exceptionnelle	35 264,00 €	7 993,65 €	22,67%
68	Dotations aux provisions	4 736,00 €	4 735,15 €	99,98%
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €		0,00%
023	virement à la section d'investissement	958 953,74 €	- €	0,00%
TOTAL charges réelles de fonctionnement		11 084 603,74 €	9 692 217,70 €	87,44%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 845,00 €	759 940,25 €	94,30%
TOTAL GENERAL		11 890 448,74 €	10 452 157,95 €	87,90%

RECETTES

	Libellé	BP+DM 2022	Réalisé 2022	% REALISATION
RO02	Résultat d'exploitation reporté	1 068 704,74 €		
013	Atténuation de charge	100 000,00 €	56 659,87 €	56,66%
70	Vente de produits des services	704 000,00 €	862 344,72 €	122,49%
73	Impôts et taxes	6 337 299,00 €	6 643 125,99 €	104,83%
74	Dotations et Participations	3 451 450,00 €	3 534 507,72 €	102,41%
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	37,30 €	37,30%
76	Produits financiers	50,00 €	4,69 €	9,38%
77	Produits exceptionnels	63 845,00 €	232 705,16 €	364,48%
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		11 725 448,74 €	11 329 385,45 €	96,62%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €	86 432,55 €	52,38%
TOTAL GENERAL		11 890 448,74 €	11 415 818,00 €	96,01%

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Libellé	BP 2022	Engagé au 31 décembre	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	- €		- €
10	Dotations fonds divers et réserves			
13	Subvention investissement	- €		- €
16	Emprunt et dettes assimilés	684 500,00 €		681 102,83 €
20	Immobilisations incorporelles	223 732,98 €	27 731,40 €	35 942,78 €
204	subvention d'équipements versées	25 000,00 €	12 015,58 €	5 151,84 €
21	Immobilisations corporelles	2 606 922,06 €	375 647,27 €	1 477 833,14 €
23	Immobilisations en cours	1 264 010,00 €	877 244,63 €	195 114,00 €
26	participations et créances rattachées	50,00 €		50,00 €
27	Autres immobilisations financières	99 950,00 €		- €
020	Dépenses imprévues	200 000,00 €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €		86 432,55 €
041	Opérations patrimoniales	108 030,00 €		48 919,03 €
TOTAL GENERAL		5 377 195,04 €	1 292 638,88 €	2 530 546,17 €

DETAIL PAR OPERATION

OPERATION	Libellé	CA 2022	RAR 2023
OPFI	Opération Financière	816 504,41 €	
294	Voiries	428 289,51 €	629 280,99 €
287	Acquisitions Foncières	406 371,64 €	1 788,00 €
289	Acquisitions	222 568,87 €	131 277,17 €
303	Groupes Scolaires	141 779,83 €	81 707,00 €
288	Entretien du Patrimoine	140 604,57 €	73 955,06 €
312	Actions sécuritaires	107 984,58 €	2 646,94 €
301	Salle Polyespace	82 686,00 €	194 660,40 €
304	Transformation numérique	56 536,93 €	28 067,78 €
290	urbanisme	44 761,19 €	11 025,00 €
298	Equipements sportifs	30 760,69 €	
315	OAP La Boriassse	14 400,00 €	1 900,00 €
316	Photovoltaïques	10 980,00 €	42 480,00 €
297	Eclairage public	9 113,55 €	12 015,58 €
317	Politiques culturelles	8 520,00 €	12 780,00 €
314	Création équipement modulaire évolutif	7 590,00 €	8 760,00 €
308	Complexe tennistique	1 094,40 €	58 446,96 €
318	Poste de police	- €	1 848,00 €
TOTAL GENERAL		2 530 546,17 €	1 292 638,88 €

RECETTES

	Libellé	BP 2022	Engagé au 31 décembre	Réalisé 2022
RO01	Solde d'exécution reporté	687 728,64 €	- €	- €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 625 000,00 €		1 795 672,80 €
13	Subventions investissement	1 200 482,66 €	841 229,06 €	400 464,02 €
21	Immobilisations corporelles	- €		20 645,58 €
021	Virement de la section d'exploitation	958 953,74 €	- €	- €
024	Produits de cession immobilisation	8 845,00 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	805 845,00 €		759 940,25 €
041	Opérations patrimoniales	108 030,00 €	- €	48 919,03 €
TOTAL GENERAL		5 377 195,04 €	841 229,06 €	3 025 641,68 €

DETAIL PAR OPERATION

OPERATION	Libellé	CA 2022	RAR 2023
OPNI	Réalisation Avenue Charles De Gaulle	44 114,70 €	66 572,78 €
294	Voiries	20 449,00 €	93 615,00 €
289	Acquisitions	104 343,92 €	67 563,00 €
303	Groupes Scolaires	61 139,00 €	170 810,90 €
288	Entretien du Patrimoine	86 537,40 €	28 819,00 €
304	Transformation numérique	23 997,00 €	33 875,00 €
308	Complexe tennistique	34 883,00 €	255 679,88 €
307	Sécurisation de la ville et vidéoprotection	- €	121 131,00 €
314	Création équipement modulaire évolutif	- €	3 162,50 €
313	Aménagement urbain du centre-ville	25 000,00 €	
TOTAL GENERAL		400 464,02 €	841 229,06 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées et conforme au Compte de gestion du Comptable public.

Où l'exposé de M. Jérémie COMBES, le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-220927-0112 du 27 septembre 2022 approuvant la décision modificative n° 1 – Budget principal ;
- Vu la délibération n° DL-221214-0139 du 14 décembre 2022 approuvant la décision modificative n° 2 – Budget principal ;
- Vu la délibération n° DL-230307-021 du 07 mars 2023 approuvant le Compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune dressé par le Comptable Public ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention Sécurité » du 15 février 2023 ;
- Considérant que M. le Maire a quitté la séance et que l'Assemblée siège sous la Présidence de Mme Hanane MAALLEM qui soumet le point au vote de l'Assemblée, au titre de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

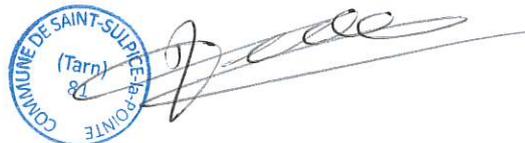
DÉCIDE

- D'adopter le Compte administratif 2022 du Budget principal Commune arrêté comme ci-dessus ;
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BERGONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.